



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CUCURON**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Suffrages exprimés
19	19	10	18

Date de la convocation

07.12.2022

Séance du 15 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux,

Le 15 décembre,

À 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe EGG, Maire**

Présents :

- **Adjoints au Maire**
M. Jean-Yves RIOU, Mme Anne-Marie DAUPHIN, 2^{ème} Adjointe ; M. Thierry BENOIT, 3^{ème} Adjoint, M. Philippe ANGELETTI, 5^{ème} Adjoint.
- **Conseillers municipaux :**
Mme Geneviève MANENT, Mme Claudie CHIRI, M. Alain GUEYDON, M. Régis AUDIBERT, Mme Marie-Jo SOTTO.
- **Excusés :** Mme Sophie ARNAUD, Mme Claudie BLANC, Mme Marjorie BERARD, Mme Aurélie MARTINEZ, Mme Anne-Cécile REUS, M. Régis Valentin, M. René LAURENT, M. Jérémy COULANGE, M. Alain GARDON.
- **Pouvoirs :** Mme Sophie ARNAUD à Mme Geneviève MANENT, Mme Claudie BLANC à M. Jean-Yves RIOU, Mme Marjorie BERARD à Mme Anne-Marie DAUPHIN, Mme Aurélie MARTINEZ à Mme Claudie CHIRI, Mme Anne-Cécile REUS à Mme Marie-Jo SOTTO, M. Régis VALENTIN à M. Thierry BENOIT, M. René LAURENT à M. Philippe ANGELETTI, M. Jérémy COULANGE à M. le Maire.
- **Secrétaire de séance :** Mme Anne-Marie DAUPHIN.

Délibération n°67/2022

Convention de service commun juridique COTELUB

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que l'environnement administratif et juridique des collectivités territoriales tend à se complexifier.

COTELUB décide de créer un service juridique commun afin de mutualiser ses compétences et d'apporter un soutien aux communes membres.

Ce service commun sera composé de deux agents, un agent contractuel de catégorie B puis un agent de catégorie A, déjà en poste, en supervision et soutien.

Ce service fournira un appui juridique aux communes : conseil juridique, pré-contrôle de légalité, veille juridique, mise en commun de documents-types, etc.

L'objectif est d'aider les communes membres au quotidien sur les points de droit qui se posent à elles.

Monsieur le Maire propose de signer la convention d'adhésion au service commun juridique de COTELUB étant précisé qu'il n'y aura aucune contrepartie financière à la charge de la commune, que la durée est indéterminée avec une possibilité de résiliation par les parties à tout moment, sous réserve d'un préavis de trois mois.

Sous réserve du Conseil Communautaire du 14.12.2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve, l'adhésion au service juridique commun de COTELUB.

Autorise, Monsieur le Maire à signer la convention de service commun juridique ainsi que tout document venant en application de la présente délibération.

Décision adoptée à l'unanimité

Vote :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Fait à CUCURON, le 16.12.2022

**Le Maire,
Philippe EGG**

**La secrétaire de Séance,
Anne-Marie DAUPHIN, 2^{ème} Adjointe**



Publiée le :

